

Les cadeaux de Noël du gouvernement

L'exécutif s'est mis d'accord mardi sur une série de dossiers sensibles.

Les deux plus importants concernent la police et la Défense.

Les malades de longue durée ne seront pas forcés de retourner au boulot.

Cinq accords sous le sapin

La magie de Noël, dira-t-on. Alors qu'on s'attendait à une très longue négociation, les principaux ministres du gouvernement (réunis en kern) ont pu présenter mardi, en milieu d'après-midi, le contenu d'une série d'accords politiques. Cinq au total. Les deux plus importants concernent la réorganisation des forces de police et le plan stratégique de la Défense. Les trois autres ont trait au conflit social à la SNCB, aux caisses intelligentes dans l'Horeca et à la réinsertion professionnelle des malades de longue durée.

Le kern a en outre validé deux accords sociaux: sur le-commerce (lire pages 28-29) et sur les tarifs médicaux (p. 7). Et vendredi, un premier accord avait déjà été trouvé en matière d'Asile.

Antoine Clevers

Une armée réduite à 25 000 hommes en 2030

L'armée suit enfin à quoi s'en tenir. Le gouvernement s'est accordé, mardi, avec plus de six mois de retard, sur les grands principes du plan stratégique de la Défense - qui est défini les contours à l'horizon 2030. Deux chiffres à retenir. Les effectifs passeront de 32 000 à 25 000, partagés entre les composantes Air, Terre et Mer, plus le volet Cyber-intelligence. En revanche, une enveloppe de quelque 3,2 milliards d'euros sera dégagée pour des investissements majeurs.

Le principal d'entre eux est sans conteste l'achat de 34 nouveaux avions de chasse, censés remplacer les F-16 vieillissants. Dont coût: entre quatre et cinq milliards d'euros.

Selon le ministre de la Défense, Steven Vanlaere, le niveau d'ambition actuel, assuré par les 54 F-16, sera maintenu. Cela signifie que les 34 futurs appareils devront offrir une capacité opérationnelle de dix appareils (six en permanence en mission à l'étranger et quatre pour une opération plus limitée dans le temps), ainsi que la protection du territoire belge par deux avions en continu.

Les autres investissements majeurs seront: deux frégates, six chasseurs de mines, six drones (deux en 2021 et quatre en 2030) et une série d'investissements pour la composante Terre. La participation à un programme d'avions ravitailleurs sera examinée, tout comme la mission de sauvetage en mer ("Search and Rescue"). Elle est

aujourd'hui assurée gratuitement par des hélicoptères militaires, mais la Défense aimerait la rendre payante, voire s'en débarrasser.

Un premier effort tout de suite

De manière globale, les dépenses de Défense vont progressivement grimper à 1,3 % du PIB en 2030 (sur la base du PIB 2015), sachant qu'elles sont de 0,94 % cette année-ci et qu'elles doivent théoriquement descendre à 0,83 % en fin de législature (2019).

Le principal d'entre eux est sans conteste l'achat de 34 nouveaux avions de chasse, censés remplacer les F-16 vieillissants. Dont coût: entre quatre et cinq milliards d'euros.

34

NOUVEAUX AVIONS

Entre 4 et 5 milliards d'euros seront dépensés pour l'achat de 34 chasseurs et le remplacement des F-16.

Le dossier des investissements", a déclaré le Premier ministre Charles Michel (MR). Si les grands programmes d'achats militaires se déroulent toujours sur de nombreuses années, des premières dépenses devraient déjà être effectuées sous cette législature-ci, surtout pour la composante Terre.

En outre, la Défense espère récupérer une partie des 400 millions de la provision interdépartementale en 2016 - elle avait reçu 100 millions en 2015. Et, en fonction de la position de l'UE, elle pourra peut-être compter sur un fonds ou a été placé le produit de la vente de bâtiments et de terrains militaires.

A.C.

2 500 policiers de plus dans les rues d'ici 2018

C'est la conclusion d'un "débat bleu de quinze ans", selon les termes du ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA). Le gouvernement s'est mis d'accord sur la réorganisation des forces de police. Le but est de permettre aux agents de se consacrer sur leurs missions prioritaires (tâches clés) et non plus sur des fonctions annexes (administratives, logistiques...).

Par tâches clés, on entend notamment la lutte contre le terrorisme et la

400 effectifs du corps de sécurité de la Justice (en charge de la protection des cours et des tribunaux), des 40 agents présents à l'aéroport de Zaventem, et de 1 220 militaires qui seront transférés vers la police (dans le cadre de la politique de rajeunissement des cadres de l'armée). Toutes ces personnes seront des policiers à part entière.

Recours au privé

Comment va s'y prendre le gouver-

grande criminalité, la police de la route, la protection des personnes, une police locale disponible en permanence, etc.

Selon M. Jambon, la réorganisation promise va permettre, outre une série d'investissements d'un montant de 2 500 effectifs (NDR: équivalents temps plein) en plus sur le terrain d'ici à 2018, 450 iront renforcer les rangs de la police locale, 400, ceux de la police fédérale, et 1 660 seront affectés à une future "direction surveillance et protection".

Cette dernière sera essentiellement chargée des escortes des personnes (pour le moment faites par la Sécurité de l'Etat), et de la surveillance de certains bâtiments ou institutions internationales jusqu'au niveau 3* de la menace terroriste (sur une échelle de quatre). Le recours à l'armée restera possible lorsqu'on atteint le niveau 3 ou 4.

Les 1 660 équivalents temps plein de la nouvelle direction viendront des

nement pour trouver l'argent et le personnel promis ?

Parmi d'autres :

- en offrant des services payants, comme la protection des centrales nucléaires (Electrabel serait demanderesse) ou la formation des chiens pisteurs;
- en collaborant avec le secteur privé, par exemple pour la sécurisation de certains événements;
- en faisant appel à des sous-traitants (privés ou publics) pour effectuer certaines tâches, telles que le service postal, le signalement des accidents sur les autoroutes (il serait pris en charge par les compagnies d'assurance) ou le traitement des P.-V. de circulation;
- via la réduction de la police à cheval (d'environ 115 à 80 unités).

Pour le moment, on en est au stade de "la note d'orientation", a précisé Jan Jambon. L'implémentation du plan se fera entre 2016 et 2018.

A. C.

1 660 équivalents temps plein seront affectés à une future "direction surveillance et protection."

Travailleurs malades: l'exécutif suit le G10

C'est peut-être qu'un avertissement à la concentration sociale. Le gouvernement a approuvé mardi l'avis du "groupe des dix" - le G10 réunit patrons et syndicats - à propos de la réintégration professionnelle des malades de longue durée.

Début décembre, les partenaires sociaux s'étaient écartés de la proposition de l'exécutif qui voulait sanctionner les travailleurs refusant le trajet de réintégration proposé. Le gouvernement avait prévu une perte de 10 % de l'allocation. Le groupe des 10 n'a pas repris ce point dans son accord et a préféré miser sur le caractère volontaire de la réinsertion.

Cela dit, l'Open VLD et surtout la N-VA ont voulu conserver le caractère contraignant, alors que le CD&V privilégiait la mise en œuvre totale de l'accord social. Il en faisait d'ailleurs un casus belli. Et c'est cette ligne qui l'a finalement emporté. Pour le moment...

"Les partenaires sociaux avaient proposé eux-mêmes de faire l'évaluation de la mesure dans son air", a expliqué mardi le Premier ministre Charles Michel (MR). "Nous, nous avons que l'évaluation aura déjà lieu cet été, dans six mois."

Objectif budgétaire

Le nerf de la guerre, c'est le budget. Le gouvernement veut réaliser des économies dans les allocations versées aux travailleurs malades. De l'ordre de 56 à 700 millions d'euros en 2016, pour grimper à 500 millions en 2018", rappelle mardi le député N-VA Jan Sponten. Si l'objectif est atteint, l'exécutif pourra se satisfaire de l'accord du G10. Sinon, il reviendra à la charge. L'idée de responsabilisation (compréhension des sanctions) n'est pas abandonnée pour autant. De nouvelles propositions seront formulées et seront discutées avec les partenaires sociaux.

A. C. (avec Belga)

Pas de boîte noire pour les petits établissements

Une autre décision du gouvernement était très attendue: il s'agissait des fameux "black box", les caisses intelligentes dans le secteur Horeca. Rappelons que le Conseil d'Etat avait récemment jugé illégales certaines dispositions de la loi précédente, comme la règle des 10 % du chiffre d'affaires tiré de l'alimentation qui déterminait l'obligation d'installation d'une caisse enregistreuse.

Le gouvernement a tranché: les établissements Horeca dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 000 euros par an seront épargnés. Ils ne devront pas s'équiper de la fameuse boîte noire. Les contribuables qui ont recours à des sous-traitants pour la fourniture de repas seront également exemptés (clubs de foot, séminaires), ainsi que les hôtels et restaurants d'entreprise.

Les établissements qui ont d'ores et déjà investi dans le matériel alors qu'ils restent sous le seuil de 25 000 euros recevront une compensation. Les établis-

sements qui tombent sous le champ d'application de la nouvelle réglementation doivent s'enregistrer pour le 1^{er} avril 2016 et la caisse doit être opérationnelle le 1^{er} janvier 2017.

La satisfaction du secteur

"Je suis heureux que nous ayons pu trouver une solution pratique pour les petits établissements. La caisse doit permettre de lutter contre la fraude, mais pas d'alourdir les charges financières et administratives de ces établissements", a estimé le ministre des PME, Willy Bossus (MR). Le secteur va aussi bénéficier de plusieurs mesures, dont les flex-jobs ou un nouveau régime d'heures supplémentaires.

Le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) et l'association belge des restaurateurs ont exprimé leur "satisfaction", même si les restaurateurs demandent un "moratoire sur les sanctions et des mesures de soutien économique au secteur".

R. Meu.